

**COMMISSION DES INTERVENTIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018

**DÉLIBÉRATION N° CI 2018-03 : AVIS DE LA COMMISSION SUR LES PROPOSITIONS D'ATTRIBUTIONS
DE CONCOURS FINANCIERS PRÉSENTÉES LE 12 SEPTEMBRE 2018**

La Commission des Interventions du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article L.131-9-3° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article R.131-28-7-7° ;
- Vu la délibération n° 2017-03 du Conseil d'administration du 21 février 2017 portant délégations de pouvoir au Directeur général de l'Agence ;
- Vu la délibération n° 2017-23 du Conseil d'administration du 20 juin 2017 portant attribution de compétences à la Commission des Interventions ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

De donner un avis favorable aux propositions d'attribution de concours financiers de l'AFB détaillées dans le tableau 1 annexé à la présente délibération, relatifs aux dossiers ne relevant pas de la mise en œuvre du volet national du Plan Écophyto.

ARTICLE 2 :

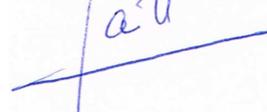
De donner un avis également favorable aux propositions d'attribution de concours financiers de l'AFB détaillées dans le tableau 2 annexé à la présente délibération, relatifs aux dossiers relevant de la mise en œuvre du volet national du Plan Écophyto, cet avis favorable étant toutefois accompagné d'observations et réserves sur le dispositif de suivi et d'évaluation, ainsi que sur l'évolution des conditions de mise en œuvre de ce volet du Plan.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat de la Commission des Interventions,



Christophe AUBEL

La Présidente
de la Commission des Interventions,



Françoise GAILL

Commission des Interventions du Conseil d'administration

Dossiers présentés à la Commission des Interventions le 12 septembre 2018

Tableau 1 – Dossiers présentés hors « Volet national du Plan Écophyto »

Bénéficiaire	Montant de l'aide proposée (€)	Objet/intitulé du projet aidé	Domaine d'action
Institut national de la recherche agronomique (INRA)	630 883,00 €	Programme d'action 2019-2021 - Première phase 2019	Recherche-développement
Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)	1 974 410,00 €	Programme d'action 2019-2021 - Première phase 2019	Recherche-développement
Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)	+ 46 998,29 €	Programme d'action 2016-2018 – Convention de subvention – Avenant n° 4 (2018) Ajustements suite aux présentations faites en septembre puis novembre 2017, entraînant une augmentation de l'aide de 47 k€.	Connaissance - Surveillance et SI « données »
Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)	575 003,00 €	Programme d'action 2018 (<i>sciences participatives « Biodiversité » dans l'enseignement agricole</i>) et 2019	Connaissance
Office international de l'eau (OIEau)	1 974 953,00 €	Programme d'action 2019-2021 - Année 2019	Connaissance - International, surveillance et SI « données »
Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)	+ 120 000,00 €	Subvention 2018-2020 : ajout d'une action relative au projet TYFA (<i>Ten Years for Agroecology in Europe</i>) au programme initial portant déjà sur 593,6 k€ d'aides	Recherche-développement
Office de l'eau de la Guadeloupe	588 800,00 €	Programme d'action 2019 (<i>mise en œuvre des programmes de surveillance 2019 et définition d'un réseau de référence, servant de base à l'évaluation de l'état des cours d'eau</i>)	Connaissance - Surveillance - Solidarité inter-bassins
Office de l'eau de la Guyane	895 400,00 €	Programme d'action 2019 (<i>mise en œuvre des programmes de surveillance 2019 et acquisition de données pour renforcer le modèle hydromorphologique CARHYCE</i>)	Connaissance - Surveillance - Solidarité inter-bassins

Bénéficiaire	Montant de l'aide proposée (€)	Objet/intitulé du projet aidé	Domaine d'action
Office de l'eau de la Martinique	810 467,00 €	Programme d'action 2019 (<i>mise en œuvre des programmes de surveillance 2019 et surveillance complémentaire, notamment sur les récifs et herbiers</i>)	Connaissance - Surveillance - Solidarité inter-bassins
Office de l'eau de la Réunion	645 566,00 €	Programme d'action 2019 (<i>mise en œuvre des programmes de surveillance 2019 et suivi quantitatif des eaux souterraines</i>)	Connaissance - Surveillance - Solidarité inter-bassins
Commune de Dumbéa - Nouvelle-Calédonie	1 204 115,00 €	Construction de la 2 ^{ème} tranche de la station d'épuration des eaux usées	Solidarité inter-bassins
Total :	9 466 595,29 €		

Tableau 2 – Dossiers présentés dans le cadre du Volet national du Plan Écophyto

Bénéficiaire	Montant de l'aide proposée (€)	Objet/intitulé du projet aidé	Domaine d'action
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), Chambres régionales (<i>métropole</i>) et départementales (DOM) d'agriculture et Lycée agricole de Mayotte	12 950 600,00 €	Réseau DEPHY (<i>Plan Écophyto II - Axe 1/Actions 2 et 3</i>) - 2019	Plan Écophyto
Chambres régionales (<i>métropole</i>) et départementales (DOM) d'agriculture et Lycée agricole de Mayotte	7 000 000,00 €	Surveillance biologique du territoire – Améliorer le bulletin de santé du végétal (<i>Plan Écophyto II - Axe 1/Action 5</i>) - 2019	Plan Écophyto
Chambres régionales d'agriculture de métropole	970 000,00 €	Surveillance biologique du territoire – Surveillance des Effets Non Intentionnels (<i>Plan Écophyto II – Axe 3/Action 12</i>) - 2019	Plan Écophyto
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), Chambres régionales (<i>métropole</i>) et départementales (DOM) d'agriculture et EPN de Coconi pour Mayotte	1 400 000,00 €	Animation en Chambre régionale d'agriculture et à l'APCA et actions d'initiative régionale dans le cadre de la mise en œuvre du plan Écophyto II (<i>Axe 5/Action 19 et Axe 6/Actions 28 et 29.2</i>) - 2019	Plan Écophyto
Total :	22 320 600,00 €		